



**Avis du Comité des parties prenantes (CPP)**

**Valobat**

**Filière REP**

**Produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment**

**du 24 avril 2024**

Lors de sa séance du 24 avril 2024, le Comité des Parties Prenantes de Valobat (le Comité), éco-organisme agréé pour la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des produits et matériaux de construction du secteur du bâtiment (PMCB) pour les catégories 1 et 2, a été saisi pour un avis ci-après :

- (i) Un avis favorable (6 avis favorables, 3 avis défavorables et 3 abstentions) a été émis par le Comité à la majorité des votes exprimés par les membres présents ou représentés et ayant droit de vote concernant **le Barème 2024 – Catégorie 1 (inertes)**, conformément l'article D541 - 92 du Code de l'environnement.